

Syndicat
Intercommunal d'Énergie
et de e-communication de l'Ain

BUREAU DU SYNDICAT

COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2014

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le 14 novembre 2014 à 10h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Charles de la Verpillière, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Charles de la Verpillière, Michel Chanel, Yves Clayette, Brigitte Coulon, Gérard Gallet, Christian Jimenez, Annie Carrier, Denis Linglin, vice-présidents, Alain Chalton, Jean-Paul Courtieux, Gérard Dutrait, Christian Fontaine, Yannick Laurent, Marc Longatte, Pierre Morel, Jean-Paul Picard, Noël Piroux, Didier Pitre, Daniel Rousset, Andrée Tirreau et Georges Vucher, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Guy Billoudet et Walter Martin, vice-présidents, Amandine Arrigoni, Mireille Charmont-Munet, Michel Perraud, René Turello et Gilles Zammit, membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Didier Pitre a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 23 avril 2014 ;
- 2 - décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification rurale, dans les conditions de financement qui régissent au moment du lancement de l'ordre de service, la liste d'extensions de réseaux proposée (soixante-dix-neuvième liste), qui demeurera annexée à la présente délibération,

précisé que les opérations d'alimentation des NRO dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit, sont prises en charge en totalité par le Syndicat ;

3. décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à commandes pour les études d'exécution et les travaux d'électrification, de gaz et de communication électronique, pour une durée de 4 ans à compter de la notification,

confirmé le mandat donné par le comité au Président pour effectuer la mise au point des dossiers de consultation des entreprises, passer, exécuter et régler les marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

- 4 approuvé le projet de convention de prestations en in house, à intervenir avec la Régie Services Energie (RSE) pour le contrôle technique des ouvrages sur toutes les communes du département de l'Ain,

autorisé le Président à négocier le forfait arrêté pour chaque contrôle, chaque début d'année à partir de 2016,

autorisé le Président à conclure la signature de cette convention avec le Directeur de la RSE, pour une durée illimitée, tant que le bureau n'aura pas de nouveau délibéré sur cette convention ;

- 5 - décide de prendre en considération pour une inscription à un programme "Mise en valeur par l'éclairage", la liste 2014-02-MVE des opérations proposées, qui demeurera annexée à la présente délibération ;

6. décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme "Eclairage Public" la liste 2014-02-EP des opérations proposées, qui demeurera annexée à la présente délibération,

dit que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant du chapitre "extensions et modernisation" ;

- 7 - décidé de proposer aux communes et aux groupements de communes du département de l'Ain, une convention de groupement de commandes pour leurs futurs achats de gaz et d'électricité,

accepté le rôle de coordonnateur du **SIQA** dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés,

accepté le rôle de coordonnateur du **SIQA** dans le cadre du futur groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés,

mandaté le président pour finaliser les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés jointe à la présente,

mandaté le président pour mettre en place la prochaine convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

autorisé l'adhésion du **SIQA** aux deux groupements de commandes,

autorisé le président à signer la convention en tant que coordonnateur, ainsi que toutes pièces nécessaires relatives à cette convention,

mandaté le Président pour signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut dans le cadre des groupements de commandes,

mandaté le Président pour conclure les avenants aux accords-cadres ou marchés passés dans le cadre des groupements de commandes ;

.../...

- 8 - validé l'étude de trois niveaux d'implication du Syndicat sur ce sujet :
- o accompagnement des intercommunalités volontaires à la création d'un poste de CEP et organisation des relations avec le Syndicat ;
 - o possibilité de missionner l'association HÉLIANTHE pour réaliser la mission de CEP, sur le territoire des intercommunalités volontaires, dans le cadre du partenariat ;
 - o possibilité de création de poste de CEP en interne du Syndicat pour réaliser la mission de CEP sur le territoire des intercommunalités volontaires, demandé à ladite Commission de bien vouloir poursuivre ses travaux afin de préciser les conditions d'intervention du Syndicat dans le cadre du développement de poste de CEP sur le département de l'Ain ;

9. autorisé le lancement d'un appel d'offres restreint pour la gestion et l'évolution des équipements actifs du réseau FTTH de l'Ain en technologie IP/MPLS et/ou Metro Ethernet,

confirmé le mandat donné par le comité au Président pour effectuer la mise au point des dossiers de consultation des entreprises, passer, exécuter et régler les marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

10. pris acte de l'intérêt que présente la participation du **SIQA** au groupe de travail Interop'Fibre,

mandaté le Président pour signer la convention proposée,

autorisé le Président à payer les factures de prestations qui pourraient être associées aux travaux du groupe de travail (exemple : création d'un site Internet...);

11. pris acte de la nécessité de signer un avenant au contrat intervenu avec Télédiffusion de France, le 7 avril 2008, pour ce qui est des équipements hertziens installés sur plusieurs de ses sites,

mandaté le Président pour signer ce document ;

12. pris acte de la révision de l'offre d'accès aux lignes Ftth en zone moins dense, tenant compte des recommandations du comité d'experts,

noté que cette offre a été acceptée par le Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin et publiée en août dernier,

autorisé le Président du **SIQA** et de la Régie RESO-LIAin, à la signer avec tout opérateur qui en ferait la demande,

demandé à ce qu'il lui soit rendu compte des signatures qui interviendraient ;

13. confirme le montant de coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue en lieu et place des communes rurales et des communes urbaines de moins de 2000 habitants du département, défini sur la base de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour les années 2013 et 2009, à 8,50, pour une application au 1^{er} janvier 2015 ;

- 14 - accepté l'avenant n°1 au lot n°14 "Espaces Verts - Plantations" comme joint à la présente délibération,
autorisé le Président à signer ledit avenant avec l'entreprise TRIADE ;
15. décidé d'attribuer l'indemnité de conseil, instituée par l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983, au taux de 100 % à Monsieur Michel DAUBORD, Payeur Départemental, Receveur du Syndicat,
décidé d'attribuer cette indemnité de conseil, au taux de 100 % à Monsieur Michel DAUBORD, Payeur Départemental, Receveur de la Régie RESO-LIAin ;
16. décidé de poursuivre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
autorisé le Président à signer électroniquement les actes télétransmis,
donné son accord pour que le Président signe l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;
17. approuvé le projet de convention concernant la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, à intervenir entre le Syndicat et ERDF,
pour les années 2015 et 2016,
mandaté le Président pour finaliser les termes de cette convention et pour la signer ;
18. approuvé le projet de convention de prestations en in house, à intervenir avec la Régie Services Energie (RSE) pour les télécommunications,
autorisé le Président à négocier et signer le bordereau des prix annexé chaque début d'année,
autorisé le Président à conclure la signature de cette convention avec le Directeur de la RSE, pour une durée illimitée, tant que le bureau n'aura pas de nouveau délibéré sur cette convention ;
19. décidé d'attribuer à Monsieur Patrick CHAIZE une indemnisation de 17 500 € correspondant à 140 jours de congés non pris accumulés sur son compte épargne temps ;
20. pris acte de la nécessité d'envisager des adaptations au contrat de partenariat conclu avec l'opérateur national NC NUMERICABLE, en 2013,
mandaté le Président du **SICA** et de la Régie RESO-LIAin, pour engager les négociations utiles,
les autorisé à signer le ou les avenants qui seraient issus des discussions engagées,
demandé à ce qu'il lui soit rendu compte des décisions qui seraient éventuellement prises.

Le Président



Charles de la Verpillière

